

Votre Gestionnaire
SAINTIN Emilie - 06.71.46.98.01

AGEN le 08/06/2023

Immeuble (0011) : LES TILLEULS
128/144 rue Pont de la Garde
47000 AGEN

ETAT DATE -- Mr GUYOT Benoit

Nos ref. : 0011-0006 LES TILLEULS (0011) GUYOT Benoit

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 08/06/2023, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 13/07/2023, concernant :

Copropriétaire cédant

Monsieur GUYOT Benoit
81 rue de Barleté
47000 AGEN

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AB2215150 Le 05/10/2017

LES TILLEULS
128/144 rue Pont de la Garde
47000 AGEN

Lots Appartement T3(0004), Cellier(0020), Garage Princip(0029),

Totalisant ensemble : 104/1000 tantièmes généraux

NB

PJ

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par Madame SAINTIN Emilie

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- I - PARTIE FINANCIERE

A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	996,97
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	1 099,44

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c) 0,00

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d) 2 197,60

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations 0,00

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document 380,00

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic 0,00

TOTAL (A + B) **4 674,01**

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

2ème PARTIE
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°)	171,85
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°)	0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux	0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00
---	------

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur

TOTAL (A + B + C)	171,85
----------------------------	---------------

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	171,85
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)	
01/10/2023 4ie APPEL DE FONDS	200,80
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)	
01/10/2023 FONDS TRAVAUX ALUR	10,06

TOTAL **382,71**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoit 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

Les avances sont conformément à l'article 45-1 du décret du 23 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances, soit globalement la somme de
 Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires

171,85

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de
 Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

ANNEXE A LA 3ème PARTIE
INFORMATIONS DE L'ACQUEREUR

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
EXERCICE N-1 01/01/2021 - 31/12/2021	785,64	886,04		
EXERCICE N-2 01/01/2020 - 31/12/2020	731,56	570,82		

B/ PROCEDURES EN COURS :

Existe-t'il des procédures en cours : OUI

Si oui :

- Objet des procédures : Contentieux impayés avec M. GUYOT Benoît
- Etat des procédures : Jugement rendu le 10/05/2016
Signification et exécution demandée à l'Huissier
Engagement de 350 euros/mois
le 29/05/2018 : solde de la dette
le 15/06/2018 : Nouvelle procédure avec commandement de payer et Assignation pour nouveau solde du
le 19/06/2018 : Commandement délivré
le 28/08/2018 : Demande assignation
le 29/10/2018 : Assignation
le 07/12/2018 : Affaire renvoyée au 05/02/2019
le 05/02/2019 : Jugement rendu au 19/03/2019
le 19/03/2019 : Condamnation de M. GUYOT à payer 2942.23 euros + 350 euros
le 28/03/2019 : Demande d'exécution du jugement

Les indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.

B/ COPROPRIETAIRES EN CONTENTIEUX.

- Dossier du 12/10/2022 Concernant Monsieur GUYOT Benoît

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- Dossier du 09/01/2023 Concernant Monsieur NEAU Julien

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :



Votre Gestionnaire
SAINTIN Emilie - 06.71.46.98.01

AGEN le 08/06/2023

Immeuble (0011) : LES TILLEULS
128/144 rue Pont de la Garde
47000 AGEN

ETAT DATE -- Mr GUYOT Benoit

Nos ref. : 0011-0006 LES TILLEULS (0011) GUYOT Benoît

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 08/06/2023, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 13/07/2023, concernant :

Copropriétaire cédant

Monsieur GUYOT Benoît
81 rue de Barleté
47000 AGEN

Powered by /CS

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AB2215150 Le 05/10/2017

LES TILLEULS
128/144 rue Pont de la Garde
47000 AGEN

Lots Appartement T3(0004), Cellier(0020), Garage Princip(0029),

Totalisant ensemble : 104/1000 tantièmes généraux

NB








PJ

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par Madame SAINTIN Emilie

Citya Ducassé - Accueil 05 53 68 24 45 - FAX 05 53 66 49 33
25 place du 14 juillet 47000 Agen

SARL Citya Agen au capital de 7 622 € - RCS Agen 412 609 539
Carte Pro déléguée par CCI Lot et Garonne n° 4701 2016 000 006 877
Garantie financière GALIAN 89 rue La Boétie 75008 Paris - ORIAS n° 13002081

Retrouvez-nous sur citya.com   
 Location  Gestion  Vente  Syndic

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

D/ INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE OUI
Montant : 6 107,33 €

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE OUI
Montant : 177,42 €

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 08/06/2023

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS OUI
Montant : 592,31 €

QUOTE-PART DES LOTS VENDUS
Montant : 61,60 €

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

**SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA
LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20**

Pour une date de signature le : 13/07/2023

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté)	4 674,01
2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20	0,00
TOTAL	4 674,01
3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)	

NON

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. En cas de demande d'actualisation dudit certificat, seul le document figurant sur cette page doit être adressé au syndic, en vue de la délivrance du certificat de l'article 20, à la bonne date.

- Compte bancaire séparé au nom du syndicat

Compte : 18829 37432 0166028824061 ARKEA
- Iban : BIC CMBRFR2BCME IBAN FR7618829374320166028824061

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- I - SYNDIC

- Syndic professionnel : CITYA AGEN
25 Place du 14 Juillet BP 80172
47005 AGEN Cedex
- Tel. : 05 53 68 24 45
- Fax. : 05 53 66 49 33
- Carte Professionnelle : CPI47012016000006877 RC : 412 609 539
- Garantie de : 1140000 Délivrée par GALIAN 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS
- Désigné le : 08/03/2022
- Période du : 08/03/2022 au 07/03/2025
- **Compte bancaire séparé au nom du syndicat**
- Compte : 18829 37432 0166028824061 ARKEA
- Iban : BIC CMBFRF2BCME IBAN FR7618829374320166028824061

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

- II - ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale 16/03/2022
- Date de la prochaine assemblée générale 12/06/2023

- III - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COPROPRIETE

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

- Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ? OUI
- A quelle date ? 12/12/2008
- Nom et adresse du Notaire dépositaire :
Maître Patrick SANGUIN à AGEN

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- Sur quels points ? MISE EN HARMONIE AVEC LA LOI SRU

- Existe t-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ? NON

- Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire la loi SRU (L. art. 49) ? OUI

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Ascenseur NON Vide ordures NON
Digicode NON Vidéophone NON
Antenne collective OUI TV câble NON
Société de nettoyage OUI Société de gardiennage NON
Pompe de relevage NON Monte-charge NON
Télésurveillance NON Groupe électrogène NON

Gardien NON Interphone OUI
VMC NON Espaces verts OUI
Piscine NON Climatisation NON
Traitement des eaux NON Surpresseur NON
Détection incendie NON Monte voiture NON
Portail automatique NON Tennis NON

CHAUFFAGE Type: ENERGIE CHAUFFAGE:
Collectif NON Electrique NON
Individuel OUI Fuel NON
Gaz OUI
Air pulsé NON
Chauffage urbain OUI
Charbon NON

EAU CHAUDE Type: ENERGIE EAU CHAUDE:
Collectif NON Electrique NON

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

Individuel OUI Fuel NON
 Gaz OUI
 Air pulsé NON
 Chauffage urbain OUI
 Charbon NON

EAU FROIDE:
 Collectif NON
 Individuel OUI

EMPLOYES D'IMMEUBLES

NEANT

MESURES ADMINISTRATIVES

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ? NON
- d'une déclaration d'insalubrité ? NON
- d'une injonction de travaux ? NON
- d'inscription à l'inventaire ou de classement
comme monument historique ? NON

PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

- Le syndicat a-t-il un patrimoine (mobilier, immobilier, autre) ? NON
- Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?
- Le syndicat a-t-il un passif (emprunt) ? NON
- La mutation entraine t-elle l'exigibilité d'une somme ? NON

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoit 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

OUVERTURE DE CREDIT-EMPRUNT

- Objet de l'emprunt :
- Nom et siège de l'organisme de crédit :
- Référence du dossier :
- Capital restant dû pour les lots objets des présentes

ASSOCIATION SYNDICALE -AFUL -UNION DE SYNDICATS

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une association syndicale, d'une association foncière urbaine libre (AFUL) ou d'une union des syndicats ?

NON

- Si oui préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme :

- La copropriété comporte t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ?

NON

COPROPRIETE EN DIFFICULTE

- Existe t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévue par les articles 29-1 et suivants de la loi N° 65-557 du 10 juillet 1965 ?

NON

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoit 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- IV - ASSURANCES

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

B) ETAT SANITAIRE

MANDAT DE SYNDIC

- Nomination du syndic le : 08/03/2019
- Fin de mandat : 07/03/2025
- Début de l'exercice : 01/01
- Fin de l'exercice : 31/12

AMIANTE

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ? OUI

A - Parties communes :

- 1- Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? OUI
- 2- Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? NON
- 3- Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret N° 2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ? OUI
- 4- Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret N° 2011-629 du 3 juin 2011 et de l'arrêté du 12/12/2012 a-t-il été effectué ? OUI

B - Parties privatives :

- 1- Des recherches ont-elles, à la connaissance du syndic, été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? NON
- 2- Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ?

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoît 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

3- Les recherches ont-elles porté sur les points visés par le décret N° 2002-839 du 3 mai 2002 ?

PLOMB

- Textes applicables : article L. 32-5 de la loi 98-657 du 29/07/1998 - décret 99-484 du 06/06/1999
- arrêté du 12/07/1999 - circulaire UHC/QC/1 N° 2001 du 16/01/2001 - décret 2002-120 du 30/01/2002
(Articles L. 1334-5 et suivants du Code la Santé Publique) - Loi 2004-806 du 9 Août 2004 - décret 2006-474 du 25 avril 2006.

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb ? NON
- Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes :
- Si oui : rapport joint
- Existe t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture) ?

TERMITES - ETAT PARASITAIRE (PARTIES COMM.)

- Textes applicables : article 3 de la loi N° 99-471 du 08/06/1999 - décret N° 2000-613 du 03/07/2000 - arrêtés locaux

- Situation immeuble : NON CONCERNE

AUTRES DIAGNOSTICS SANITAIRES EVENTUELS

- Légionnellose, Radon, Mérule, etc ... NON

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LES TILLEULS 128/144 rue Pont de la Garde 47000 AGEN	Monsieur GUYOT Benoit 81 rue de Barleté 47000 AGEN	4,20,29,	

- IV - NON DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

4 674,01

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même temps que la notification de l'art.6 du D 17 mars 1967 adressée au plus tard le :

/ / /

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A AGEN Cedex

LE 08/06/2023

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 08/06/2023	DELIVRE PAR LE SYNDIC CITYA AGEN 25 Place du 14 Juillet BP 80172 47005 AGEN Cedex Tel: 05 53 68 24 45 Fax: 05 53 66 49 33	Date : 08/06/2023 Cachet et Signature :